

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1903



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE, BOULEVARD JAMES-FAZY, 17

1903

PROGRAMME UNIVERSITAIRE 1903

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le Professeur R. CHODAT, doyen.

SEMESTRE D'ÉTÉ

M. C. CAILLER, prof. ord.

<i>Calcul différentiel et intégral.</i> — Suite du cours d'hiver.	3 heures.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 »
<i>Conférence d'analyse.</i>	2 »

M. H. FEHR, prof. ord.

<i>Géométrie descriptive et projective.</i>	2 heures.
<i>Algèbre.</i> — Théorie générale des équations.	2 »

MM. CAILLER et FEHR.

<i>Exercices pratiques de Calcul différentiel et intégral.</i>	2 heures.
» <i>de Mécanique rationnelle.</i>	2 »
» <i>d'Algèbre et de Géométrie.</i>	2 »

M. R. GAUTIER, prof. ord.

<i>Astronomie théorique av. calculs astronomiques.</i>	2 heures.
<i>Météorologie dynamique.</i>	2 »

M. C.-E. GUYE, prof. ord.

<i>Physique expérimentale.</i>	4 heures.
<i>Compléments de physique. Optique.</i>	1 »

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1903 et finira le 15 juillet. La première semaine étant consacrée aux examens, les cours ne commenceront que le 14 avril.

La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1902-1903 est composé de :

MM. Adolphe D'ESPINE, *Recteur.*

Alfred GAUTIER, *Vice-Recteur.*

Charles SEITZ, *Secrétaire.*

ET DE

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences.

Paul ULTRAMARE, Doyen de la Faculté des Lettres.

Alfred MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.

Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie.

Auguste ETERNOD, Doyen de la Faculté de Médecine.

<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.</i> — Tous les jours.	
M. C. GRÆBE, prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>	
M. Amé PICTET, prof. ord.	
<i>Chimie des composés aromatiques.</i>	2 heures.
<i>Chimie pharmaceutique et toxicologique.</i>	1 .
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie biologique et pharmaceutique.</i> — S'adresser au professeur.	
M. L. CHAVANNE, prof. ord.	
<i>Pharmacognosie.</i>	3 heures.
<i>Analyse des substances alimentaires.</i>	2 .
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse des denrées alimentaires.</i> — S'a- dresser au professeur.	
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.	
<i>Chimie technique.</i>	3 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire.</i> — Visites d'usines.	
M. L. DUPARC, prof. ord.	
<i>Minéralogie et pétrographie.</i> — Suite du cours d'hiver.	3 heures.
<i>Répétitoire pratique.</i>	3 .
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire.</i> — Tous les jours. S'adresser au professeur.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique.</i> — Tous les jours.	
<i>Gites métallifères.</i>	1 .
<i>Pétrographie.</i>	2 .

M. E. YUNG, prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux ver- tébrés.</i>	5 heures.
<i>Exercices pratiques dans les laboratoires de micros- copie et d'anatomie comparée.</i> — Tous les jours.	
M. BEDOT, prof. extr.	
<i>Zoologie générale.</i> (Reproduction, fécondation, pre- miers stades du développement et conditions gé- nérales d'existence des animaux.)	1 heure.
M. R. CHODAT, prof. ord.	
<i>Botanique.</i> (Systématique et Biologie des Ptérido- phytes et Phanérogames.)	5 heures.
<i>Botanique pharmaceutique.</i>	1 .
<i>Excursions botaniques.</i> — Tous les jeudis.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i> Tous les jours sauf le jeudi.	
M. Ch. SARASIN, prof. ord.	
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	4 heures.
<i>Répétitoire de paléontologie.</i>	1 .
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire.</i> — Tous les matins.	
<i>Excursions géologiques.</i>	
M. L. MASSOL, prof. extr.	
<i>Bactériologie.</i>	1 heure.
M. Th. FLOURNOY, prof. extr.	
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de psycho- logie expérimentale et recherches spéciales.</i> — S'adr. à M. le prof. Flournoy ou à M. Claparède, assistant.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. A.-M. BOUBIER, D ^r ès sc. <i>Cytologie.</i> (Division et fécondation.)	1 heure.
M. S. CARL, D ^r ès. sc. <i>Le Darwinisme, variation et adaptation.</i>	1 heure.
M. L. DEMOLIS, D ^r ès sc. <i>Repétitoire de chimie théorique.</i>	1 heure.
M. J. BRIQUET, D ^r ès sc. <i>Géographie botanique de l'Europe</i> (combiné avec des excursions et des exercices pratiques).	1 heure.
M. F. CONSONNO, D ^r ès sc. <i>Repétitoire de chimie.</i>	1 heure.
M. Edouard CLAPARÈDE, D ^r méd. <i>Introduction à la psychologie expérimentale.</i>	1 heure.
M. A. ROTSCHY, D ^r ès sc. <i>Analyse des urines.</i>	2 heures.
M. Alf. LENDNER, D ^r ès sc. <i>Détermination des plantes.</i>	1 heure.
M. E. ACKERMANN, D ^r ès sc. <i>Analyse des substances alimentaires.</i>	1 heure.
M ^{lle} Irma GOLDBERG, D ^r ès sc. <i>Repétitoire de chimie organique.</i>	1 heure.
M. B.-P.-G. HOCHREUTNER, D ^r ès sc. <i>Biologie générale.</i>	1 heure.
M ^{lle} A. RODRIGUE, D ^r ès sc. <i>Plantes cultivées.</i>	1 heure.

M. E. STEINMANN, D ^r ès sc. <i>Transport de l'énergie électrique; moteurs à courant continu et à courant alternatif.</i>	1 heure.
M. P. CRÉPIEUX, D ^r ès. sc. <i>Méthodes de synthèse organique.</i>	1 heure.
M. JOUKOWSKI, D ^r ès sc. <i>Métallurgie du fer.</i>	1 heure.
M. F. PEARCE, D ^r ès sc. <i>Métallurgie des métaux précieux.</i>	1 heure.
M. E. BRINER, D ^r ès. sc. <i>Éléments de thermodynamique.</i>	1 heure.
M. F. ULLMANN, D ^r ès sc. <i>Méthodes de travail dans les laboratoires de chimie organique</i> (suite).	1 heure.
M. D. MIRIMANOFF, D ^r ès sc. <i>Le problème de Dirichlet.</i>	2 heures.
M. Ch. WEIZMANN, D ^r phil. <i>Chapitres choisis de chimie organique.</i>	2 heures.
M. DECKER, D ^r ès sc. <i>Synthèse organique des matières colorantes, parfums et alcaloïdes artificiels.</i>	1 heure.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

(voir page 52) accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences:

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Le *Laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Massol.

CONDITIONS D'ADMISSION¹

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès Lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

PLAN D'ETUDES¹

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine ; pour ceux de la Pharmacie, le programme spécial.

Les cours de complément de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

¹ Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

PLAN DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre pour se perfectionner dans l'une ou l'autre des branches.

1^{er} SEMESTRE (hiver) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique.

2^{me} SEMESTRE (été) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Excursions botaniques.

3^{me} SEMESTRE (hiver) : Chimie pharmaceutique et toxicologique. Pharmacie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} SEMESTRE (été) : Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires* : Pharmacie. Microscopie pharmaceutique. Excursions botaniques. Exercices de physique.

N. B. — L'examen professionnel fédéral peut être subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888.¹

¹ Se trouve au Bureau de l'Université

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le Professeur PAUL OLTRAMARE, doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Properce: <i>Elégies</i> .	2 heures.
Tacite: <i>Histoires</i> , livre I.	2 »
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Les satiriques.	2 »
<i>Histoire des religions.</i> — Babyloniens, Phéniciens, Perses.	2 »

M. Jules NICOLE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Platon: <i>République</i> , fragments des livres VII et X. — Aristophane: <i>Les Acharniens</i> .	4 heures.
<i>Histoire littéraire.</i> — Orateurs attiques.	2 »
<i>Paléographie grecque.</i> — Déchiffrement de textes.	1 »

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

<i>Histoire de la littérature française.</i> — La vie et l'œuvre de Voltaire. IV ^e partie: Le patriarche de Ferney.	3 heures.
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 »
<i>Explication des auteurs de la licence.</i>	1 »
<i>Séminaire.</i> (Voir plus loin.)	

M. Eugène RITTER, prof. ord.

<i>Histoire de la langue française.</i> — Les temps modernes.	2 heures.
<i>Interprétation d'anciens textes français.</i>	2 »

M. Ernest MURET, prof. ord.

<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Le nom.	3 heures.
<i>Histoire de la littérature espagnole.</i> — Calderon et les dramaturges contemporains.	1 »
<i>Conférence</i> (espagnol). — Explication de <i>La Vida es Sueño</i> de Calderon (Klassische Bühnendichtungen der Spanier, I; Leipzig, 1885).	1 »
<i>Conférence</i> (toponomastique). — Enquête sur les noms de lieu du canton de Genève (travaux et excursions).	Une fois par semaine.

M. Emile REDARD, prof. ord.

<i>Histoire littéraire.</i> — Poètes et romanciers en Angleterre et en Allemagne de 1820 à 1830.	2 heures.
<i>Conférences.</i> — Interprétation et commentaire d'auteurs anglais: Shakespeare, <i>Coriolanus, a tragedy</i> .	1 »
— Interprétation et commentaire d'auteurs allemands: Grillparzer, <i>König Ottokars Glück und Ende, ein Trauerspiel</i> .	1 »

M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.

<i>Philologie.</i> — Philologie latine au XVI ^e siècle.	2 heures.
<i>Linguistique.</i> — Etude comparée de mythologie indo-européenne et sémitique.	2 »

M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.

<i>Sanscrit.</i>	2 heures.
<i>Dialectologie grecque.</i>	2 »
<i>Séminaire.</i> (Voir plus loin.)	

M. Edouard MONTET, prof. ord.

<i>Langue et littérature arabes.</i> (Voir le programme des cours de la Faculté de Théologie.)	
--	--

M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — La philosophie grecque.	4 heures.
<i>Exercices philosophiques.</i>	2 »
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.	
<i>Théorie de la science.</i> — Classification et histoire générale des sciences.	2 heures.
— Le système des sciences sociales.	1 »
M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Pédagogie.</i> — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant.	2 heures.
— La science de l'éducation au XIX ^e siècle.	1 »
— Méthodologie.	1 »
<i>Conférence.</i> — Exercices de discussion sur les théories de Spencer, Bain, Preyer, Herbart, Taine, Ribot, etc.	1 »
<i>Littérature française.</i> — La littérature au XIX ^e siècle.	2 »
M. Francis DE CRUE, prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — Le grand Frédéric.	3 heures.
<i>Institutions.</i> — L'ancien régime (Valois et Bourbons); commentaire du livre de Tocqueville.	1 »
<i>Conférence.</i> — Le règne de Louis XIV d'après les mémoires de Saint-Simon.	1 »
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Déchiffrement de textes originaux.	1 »
M. Charles SEITZ, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Etablissement du régime impérial à Rome. Auguste.	2 heures.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Etude des sources (littéraires et épigraphiques) pour l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire ancienne.	1 »
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1812 à 1815.	2 »

<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'histoire du premier empire français. — Travaux de séminaire.	1 heure.
<i>Séminaire.</i> — Voir plus loin.	
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. Le XIX ^e siècle.	2 heures.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 »
M. William ROSIER, prof. ord.	
<i>Géographie historique, politique et économique.</i> — L'exploration et le partage politique de l'Afrique au XIX ^e siècle.	2 heures.
— Géographie économique de l'Allemagne.	1 »
<i>Conférence de géographie.</i> — Exercices pratiques.	1 heure.
M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Systèmes politiques.</i> — La pensée politique de la Réforme à la Révolution française.	2 heures.
<i>Economie sociale.</i> — Les lumières fournies par la démographie et l'ethnographie.	2 »
<i>Conférences.</i>	3 »
M. Edgard MILHAUD, prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Répartition et consommation.	2 heures.
<i>Cours spécial.</i> — Les différentes catégories de revenus.	2 »
<i>Conférences économiques.</i>	2 »
M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i>	3 heures.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 »

M. Léon WINIARSKI, prof. extraord.

<i>Statistique.</i>	2 heures.
<i>Conférence.</i>	1 „
<i>Economie pure.</i>	1 „

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Ch. BALLY, Dr phil.

<i>Linguistique.</i> — Grammaire comparée du grec et du latin. Etude du verbe.	2 heures.
<i>Séminaire.</i> Voir plus loin.	

M. Arthur DE CLAPARÈDE, Dr en droit.

<i>Géographie politique, économique et sociale.</i> — Du rôle de la colonisation au point de vue économique et social à l'époque contemporaine. — Puissances coloniales et régimes coloniaux. — Possessions, colonies, protectorats. — Etude de quelques colonisations en particulier.	2 heures.
--	-----------

M. H. COURVOISIER, lic. ès lettres.

<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Iliade</i> .	1 heure.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Plaute, Rudens.	1 „
<i>Accentuation grecque.</i> — Théorie et application.	1 „

M. W.-M. KOZLOWSKI.

<i>Principes philosophiques des sciences naturelles.</i>	2 heures.
<i>La philosophie contemporaine</i> (doctrines et écoles).	1 „

M. Grégoire LIWCHITZ, lic. ès sciences sociales.

<i>Répétitions d'histoire de la philosophie.</i> — Chapitres choisis.	2 heures.
---	-----------

M. Conrad DE MANDACH.

<i>Histoire de la sculpture et de la peinture italiennes au XV^e et XVI^e siècles.</i>	2 heures.
--	-----------

M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.

<i>Etudes de folklore.</i> — Plantes et animaux.	1 heure.
<i>Séminaire.</i> — Voir plus loin.	

M^{me} D. PASMANIK, Dr phil.

<i>Economie politique théorique.</i> — Principes de l'économie politique.	1 heure.
<i>Economie politique appliquée.</i> — Les crises économiques.	1 „

M. PLATZHOFF-LEJEUNE, Dr phil.

<i>Esthétique et morale.</i> — Moralistes scandinaves, Björnson et Strindberg.	4 heures.
--	-----------

M. F. ROGET.

<i>Littérature anglaise.</i> — La dramaturgie shakespearienne. Méthode et procédés de Shakespeare et de l'école dite d'Elisabeth.	2 heures.
---	-----------

M. A. SCHNÉEGANS.

<i>Diction française.</i> — Lecture expressive. Prononciation. Correction des accents étrangers. Interprétation d'auteurs français par le professeur.	1 heure.
---	----------

M. Georges THUDICHUM.

<i>La diction française.</i> — Exercices de prononciation et d'articulation. Lecture expressive.	2 heures.
<i>Séminaire.</i> — Voir plus loin.	

M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.

<i>Histoire de l'Art.</i> — Les centres artistiques du Midi de l'Europe aux XVI ^e et XVII ^e siècles.	2 heures.
<i>Conférence d'histoire de l'art et d'esthétique.</i>	1 „

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Conférences spéciales

M. Bernard BOUVIER, prof.

Lecture analytique d'auteurs français modernes. 1 heure.
Exposés et discussions littéraires. 1 "

M. Charles SEITZ, prof.

Histoire des mœurs et des institutions en pays de langue française dans les temps modernes. — Le Consulat et l'Empire. 1 heure.

M. F. DE SAUSSURE, prof.

Phonologie. — La versification française; étude de ses lois, du XVI^e siècle à nos jours. 1 heure.

M. Louis ZBINDEN, privat-docent.

Méthodologie du français. — I. Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. 1 heure.

— II. Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire. 2 "

M. Ch. BALLY, D^r phil., privat-docent.

Stylistique (fondée sur la lecture d'auteurs français). 1 heure.
— (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands). 1 "

M. Alfred DUFOUR.

Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais). 1 heure.

M. Henri MERCIER, privat-docent.

Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes. 1 heure.

Exercices écrits de langue et de style. 1 "

M. Georges THUDICHUM, privat-docent.

Prononciation et diction. 2 heures.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les étudiants ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

PLAN D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteurs ès lettres, en sociologie, en philosophie et le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui

se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômées, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commencent le 14 Avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Étude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue françaises modernes ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

COURS DE VACANCES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1903, du 16 juillet au 28 août. — Douze leçons par semaine. Des groupes de conversation et de correction de travaux écrits se réunissent deux fois par semaine. Des cours spéciaux sont en outre offerts aux participants. Voir le programme détaillé.

FACULTÉ DE DROIT

M. le Professeur Alfred MARTIN, doyen.

M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.

Histoire et institutions du droit moderne (spécialement du droit germanique). 7 heures.

M. Louis BRIDEL, prof. ord.

Introduction au droit civil. (Suppléant, M. REHFOUS, prof. ord.) — Le droit de famille. Droit de succession. Testaments et donations. 4 heures.

Législation civile comparée. (Suppléant M. MORIAUD, prof. ord.) — Code civil allemand : Droit de famille (Livre IV) avec références aux principaux codes étrangers et à l'avant-projet suisse. 3 "

M. Edgar MILHAUD, prof. ord.

Economie politique (suite et fin du cours d'hiver). — Répartition et consommation. 2 heures.

Conférence. 1 "

M. Charles BORGEAUD, prof. ord.

Histoire nationale. — Histoire constitutionnelle de la Suisse. Le XIX^e siècle. 2 heures.

M. Ferdinand GENTET, prof. ord.

Droit public général. — Principales théories sur l'Etat, la Constitution, le Gouvernement et les rapports juridiques de l'Etat. 3 heures.

M. Alfred MARTIN, prof. ord.	
<i>Code civil français.</i> — (Livre III.) Les contrats (suite du cours d'hiver). Privilèges. Hypothèques. Prescription.	5 heures.
<i>Droit privé fédéral.</i> — Etude du Code fédéral des obligations.	2 "
M. Alfred GAUTIER, prof. ord.	
<i>Procédure civile.</i> — Exposé systématique de la procédure civile. Droit comparé.	3 heures.
M. Louis REHFOUS, prof. ord.	
<i>Droit commercial :</i>	
1° Droit de change. Titres au porteur.	2 heures.
2° Faillites et banqueroutes.	2 "
3° Code de commerce allemand (cours libre).	4 "
M. Louis MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 heure.
M. Paul MORIAUD, prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	6 heures.
Ce cours en comprend trois, qui peuvent être suivis séparément :	
1° Personnes, famille, droits réels (Institutes).	2 "
2° Obligations.	2 "
3° Successions (Pandectes).	2 "
<i>Exégèse du corpus juris</i> (avec travaux écrits).	2 "
Ce cours en comprend deux, qu'on peut suivre séparément :	
1° Droits réels.	1 "
2° Successions.	1 "
<i>Code civil allemand.</i> — Partie générale (loi d'introduction et Livre I).	4 "
M. Jules ROGUIN, prof. extr.	
<i>Droit fédéral.</i> — Compétence du Tribunal fédéral en matière de droit public (traités internationaux).	

Etude et commentaire des lois fédérales sur la nationalité suisse et les rapports de droit civil. 3 heures.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Hugo DE CLAPARÈDE, D ^r en droit.	
<i>Code civil allemand.</i> — Livre II, obligations (Buch II, Recht der Schuldverhältnisse).	5 heures.
<i>Histoire du droit germanique</i> (Deutsche Reichs- und Rechtsgeschichte).	4 "
M. COMBOTHECRA, D ^r en droit.	
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 "
<i>Histoire du droit romain.</i>	4 "
M. le D ^r MEUMANN (Gerichtsassessor).	
<i>Code civil allemand.</i> — Livre III, Droit des choses (Buch III, Sachenrecht).	4 heures.
— Livre V, Successions (Buch V, Erbrecht).	2 "
<i>Conversatorium über römisches Recht.</i> (Entretiens sur le droit romain.)	2 "
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten.</i> (Exercices de droit civil destinés aux commençants, avec travaux écrits.)	2 "
M. le D ^r SPIRA.	
<i>Droit pénal allemand</i> (Deutsches Strafrecht).	5 heures.
<i>Droit international public</i> (Völkerrecht).	2 "

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et institutions (système) du droit romain (sans Pandectes). — Histoire et institutions du droit moderne (semestre d'été). — Introduction au droit civil. — Législation civile comparée. — Economie politique. — Histoire constitutionnelle de la Suisse (spécialement pour les étudiants suisses).

PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉE

Droit constitutionnel comparé. — Législation civile comparée (semestre d'été).

DEUXIÈME ANNÉE

Médecine légale.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Droit international public. — Droit public. — Droit civil. — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial. — Droit romain (Pandectes). — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

TROISIÈME ANNÉE

Droit international privé.

Programme d'études pour les étudiants allemands

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit.

Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les six heures). — Exégèse du corpus juris (exercices avec travaux écrits en allemand). — Conversatorium (en allemand).

Histoire du droit germanique.

Code allemand : les cinq parties. — Exercices de code allemand, avec travaux écrits (en allemand).

Droit pénal allemand. Code de commerce allemand. Droit international (Völkerrecht).

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Édouard MONTET, doyen.

M. Auguste CHANTRE, prof. ord.	
<i>Théologie historique.</i> — Histoire du Christianisme et de l'Église au XIX ^m e siècle.	4 heures.
M. Edouard MONTET, prof. ord.	
<i>Exégèse de l'Ancien-Testament.</i> — Poésie lyrique: Psaumes.	2 heures.
<i>Introduction à l'Ancien-Testament.</i> — Histoire de la langue, du Canon, du texte et des versions.	2 »
<i>Hébreu.</i> — Interprétation philologique de la Genèse.	1 »
<i>Conférence du Séminaire d'hébreu.</i>	2 »
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	2 »
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i> — Division supérieure: Harnack, das Wesen des Christentums.	1 »
Division inférieure.	2 »
<i>Langue arabe.</i> — Division supérieure: Syntaxe. Interprétation du Coran.	1 »
— Division inférieure: Eléments de la grammaire.	1 »
<i>Histoire de la littérature arabe.</i> — L'époque de Mahomet. La période des Omiades.	2 »
M. Ernest MARTIN, prof. ord.	
<i>Introduction aux livres du Nouveau-Testament.</i>	4 heures.
<i>Lecture cursive du Nouveau-Testament.</i> — Les Épîtres aux Corinthiens. (Suite.)	1 »

M. Gaston FROMMEL, prof. ord.	
<i>Dogmatique chrétienne.</i> — Doctrine de la Rédemption.	4 heures.
M. Hippolyte BALAVOINE, prof. ord.	
<i>Morale chrétienne.</i> — Préceptes.	3 heures.
<i>Diction.</i>	1 »
M. Marc DORET, prof. ord.	
<i>Homilétique.</i>	1 heure.
<i>Théologie pastorale.</i>	1 »
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 »

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation philologique de l'Évangile selon St-Luc.</i> (Suite.)	
<i>Patrologie grecque.</i> - Lecture de textes choisis. (Suite.)	2 heures.
M. Henri RŒHRICH, pasteur.	
<i>Musique religieuse.</i>	1 heure.
M. Ernest ROCHAT, pasteur.	
<i>Histoire de la théologie française moderne pendant la seconde moitié du XIX^me siècle.</i>	1 heure.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclaté pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES ¹

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de Théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le Professeur Auguste ETERNOD, doyen.

M. S. LASKOWSKI, prof. ord.

Anatomie humaine. — L'organe central de la circulation et le système vasculaire. L'axe cérébro-spinal et le système nerveux périphérique. Les organes des sens.

6 heures.

M. A. ETERNOD, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appareils. — Histologie topographique.

3 heures.

Embryologie. — 1^{re} partie : Généralités, historique, processus embryologiques généraux, méthodes de travail, fécondation, oogenèse, spermatogenèse, hérédité, segmentation, gastrule, systèmes, organes, appareils primordiaux, etc. Embryologie générale.

3

Stomatologie. — 2^{me} partie : Anatomie pathologique et nosologie de la cavité buccale et des dents.

2

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie. — A lieu au semestre d'hiver.

Travaux pratiques d'histologie normale. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi.

M. J.-L.-P. PREVOST, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de la vie de relation.

6 heures.

Exercices pratiques dans le laboratoire. — Tous les jours.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.

M. F.-W. ZAHN, prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale des organes.</i>	5 heures.
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i> — Trois fois par semaine.	
<i>Autopsies.</i> — Trois fois par semaine (avec le concours de M. le Dr Huguenin).	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
 M. L. BARD, prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	7 h. 1/2
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée. — Tous les jours.	
<i>Démonstration d'instruments appliqués à la clinique médicale,</i> pour élèves avancés.	2 heures.
 M. G. JULLIARD, prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. 1/2
 M. A. JENTZER, prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 heures.
<i>Cours théorique de gynécologie.</i>	2 »
<i>Polyclinique gynécologique.</i>	2 »
 M. A. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i> — Maladies des enfants.	3 heures.
 M. J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Médecine opératoire.</i> — Quatre séances par semaine, de 2 heures chacune.	
 M. A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> — Modificateurs des fonctions de la peau, de l'appareil génito-urinaire, des fonctions digestives et de la nutrition. — Métalloïdes et métaux.	4 heures.

<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours	
<i>Polyclinique médicale.</i>	2 heures.
 M. L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i> — Cours théorique. Autopsies par les élèves selon matériel.	2 heures.
<i>Déontologie médicale.</i>	1 »
 M. R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Cours théorique et pratique.	2 heures.
 M. le Dr Auguste REVERDIN, prof. ord.	
<i>Polyclinique chirurgicale.</i>	2 heures.
 M. le Dr H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 heures.
 M. H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Cours d'hygiène.</i> — A lieu dans le semestre d'hiver.	
<i>Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.</i> — Tous les jours.	
<i>Recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 heures.
 M. G. HALTENHOFF, prof. extr.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 heures.
<i>Ophtalmologie.</i>	1 »

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr BOURDILLON.	
<i>Diagnostic des maladies de l'enfance.</i>	1 heure.
 M. le Dr BUSCARLET.	
<i>La chirurgie d'urgence.</i>	1 heure.

M. le D ^r COLLOMB.	
<i>Symptômes et lésions oculaires dans les maladies générales.</i>	1 heure.
M. le D ^r DuBois.	
<i>Introduction à l'étude des maladies de la peau.</i>	1 heure.
M. le D ^r GOURFEIN.	
<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.</i>	2 heures.
M. le D ^r JAUNIN.	
<i>Cours pratique d'otologie et de laryngologie.</i>	2 heures.
M. le D ^r Charles JULLIARD.	
<i>Cours pratique de bandages avec démonstration d'instruments et appareils chirurgicaux.</i>	1 heure.
M. le D ^r KUMMER.	
<i>Cours pratique de diagnostic chirurgical.</i>	2 heures.
M. le D ^r Ed. MARTIN.	
<i>Maladies des enfants.</i>	1 h. $\frac{1}{2}$
M. le D ^r PASMANIK.	
<i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologique.</i>	2 heures.
<i>Médecine scolaire.</i>	1 "
M. le D ^r RUEL.	
<i>Répétitoire de médecine interne.</i>	2 heures.
M. le D ^r DE SEIGNEUX.	
<i>Répétitoire de gynécologie.</i>	1 heure.
<i>Répétitoire d'obstétrique.</i>	1 "
M. le D ^r WYSS.	
<i>Poli-clinique oto-rhino-laryngologique.</i>	2 heures.
<i>Les troubles de la parole.</i>	1 "
<i>Les secours aux blessés.</i>	1 "

CONDITIONS D'ADMISSION A L'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs* et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale du professeur titulaire, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX EXAMENS

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* ; 2^o présenter au Bureau de l'Université une demande par écrit ; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

N.-B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*. (S'adresser directement à M. le prof. A. Jentzer, président local des examens fédéraux, Maternité, 9 à 10 h.)

PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES ¹

A. ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^o SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

¹ On peut se procurer ce plan d'étude au Bureau de l'Université.

2^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

B. ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

DEUXIÈME ANNÉE

3^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N.B. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de cinq années révolues ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'été 1903.

GENÈVE, le 19 Février 1903.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique,
D^r VINCENT.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899

Des étudiants et des auditeurs

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.*

Dispositions financières

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque trimestre, seront soumis à une taxe de 5 fr.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée. ⁽¹⁾

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs ;

Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens

L'Université confère les grades suivants :

1^o Bachelier ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

¹ La demande doit être présentée dans les 15 jours qui suivent l'ouverture des cours.

2° Licencié ès lettres, ès sciences sociales, en droit, en théologie; diplôme de chimiste, diplôme de pharmacien.

3° Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences, en droit, en théologie, en médecine.

4° La Faculté des Lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat sauf celui de médecine ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit, ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens de doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Pour l'inscription aux examens en médecine, voir page 31.

Le règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au *Bureau du Secrétaire-caissier de l'Université*.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la Chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté de Lettres.
5. — DISDIER (1864), pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1903, 1904 et 1905.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier)

L'Université décernera, en Janvier 1905, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *L'amour propre. Sa définition; son rôle moral et social.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1904.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert)

L'Université décernera, en Janvier 1904, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *Un philosophe du XIX^e siècle.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1903.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador)

L'Université décernera, en Janvier 1904, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *L'Histoire diplomatique de l'Escalade*, d'après les documents publiés jusqu'à la fin de 1902.

- Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1903.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède

L'Université décernera, en Janvier 1904, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1903.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois;

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy

La Faculté des Sciences décernera, en Janvier 1904, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} octobre 1903.

La Faculté des Sciences décernera, en Janvier 1905, un prix

de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} octobre 1904.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de Juin 1898).

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de Littérature française

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en Janvier 1904, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} Novembre 1903.

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1905, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} Novembre 1904.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel)

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1905, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats:

littérature pure à l'exclusion des nouvelles et romans, histoire littéraire, critique littéraire, philologie.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 Octobre 1904.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX EDGAR AUBERT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1904, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit public suisse ou de droit international concernant directement la Suisse. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} octobre 1903.

PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1904, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur

un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *vingt-cinq cents* francs.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} Novembre 1903.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix fondés par M. Arthur Chenevière

Prix Chenevière

La Faculté décernera en Janvier 1904 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les rapports de la religion et de la morale dans l'enseignement et la personne de Jésus.

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 octobre 1903.

Prix Chenevière-Munier

La Faculté décernera en Janvier 1904 un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure *proposition*.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

Concours entre les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie

Questions au choix pour l'année 1902-1903 :

1^o *Des caractères de la propagande anti-religieuse actuelle, en pays de langue française, et des arguments à employer pour y répondre ;*

2^o *Les voyages de Jésus.*

La Compagnie des pasteurs, avec l'aide de donateurs, affecte à ce concours une somme de 400 francs.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 avril 1903.

Le ou les prix seront décernés, s'il y a lieu, en juin 1903.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot

Prix de *douze cents francs*. — Le prochain concours sera annoncé ultérieurement.

Prix de la Faculté

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1904, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 octobre 1903.

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1905, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 octobre 1904.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus.

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

Adolphe D'ESPINE, recteur.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1^{er} janvier 1901)

MM. VINCENT, Alfred, conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, prof.

MONTET, Edouard, prof.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire*.

RACINE, Florian, avocat.

GUYE, Ph.-A., prof.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-docents

PROFESSEURS

- MM. Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
 Bard, Louis, rue Bellot, 6.
 Bedot, Maurice, rue Eynard, 8.
 Borgeaud, Charles, Campagne Humbert, Onex.
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
 Bridel, Louis, Avenue de la Croisette, 4, Roseraie.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
 Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 8.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.
 De Crue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
 Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Eternod, Aug., Villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
 Fehr, Henri, rue Gevray, 19.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.
 Frommel, Gaston, Grange-Canal.
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
 Gautier, Raoul, Coligny.
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.
 Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône)
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
 Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages.
 Guye, Eugène, route de Chêne, 83.
 Haltenhoff, Georges, Molard, 8.
 Jentzer, Alcide, rue Dancet, 1.
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6, Champel.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Martin, Alfred, Fusterie, 11.
 Martin, Ernest, Grand'Rue, 39.
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard du Pont-d'Arve, 16.
 Montet, Edouard, Villa les Grottes, 59.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, boulevard de la Tour, 10.
 Oltramare, Gabriel, quai des Eaux-Vives, 36.
 Oltramare, Hugues, rue de la Corratierie, 11.
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, quai Pierre-Fatio, 4.

- MM. Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.
 Rosier, William, Petit-Lancy.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.
 Seitz, Charles, avenue Marc-Monnier, 7, Champel.
 Soret, Charles, rue Beauregard, 8.
 Strœhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 7, Champel.
 Tavan, Edouard, Hauts-Crêts de Champel, 4.
 Thury, Marc, Chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Winiarski, Léon, Roseraie, 16.
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
 Yung, Emile, rue du Mont-Blanc, 4.
 Zahn, Frédéric-Guillaume, boulevard du Pont-d'Arve, 22.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Ackermann, Edwin, rue de Carouge, 17.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 21.
 Babel, Alexis, Terrassière, 58.
 Bally, Charles, rue Pradier, 11.
 Batelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.
 Bogdan, Stefan, avenue du Mail, 18.
 Bonna, Auguste, rue Eynard, 8.
 Boubier, Alphonse, Grand'Rue, 40.
 Bourcart, Maurice, rue de la Tour-de-l'Île, 4.
 Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.
 Brinner, Emile, rue Joseph-Girard, Carouge.
 Briquet, John, Tranchées de Rive, 11.
 Buscarlet, F., rue Petitot, 12.
 Carl, J., rue de l'Université, 5.
 Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, cours des Bastions, 6.
 Claparède, de, Arthur, La Boisserette, Eaux-Vives.
 Collomb, Auguste, Hôpital Rothschild.
 Combothecra, Xénocrate, boulevard du Pont-d'Arve, 14.
 Consonno, Fortunato, rue Rossi, 14.
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
 Crépieux, Pierre, rue du Centre, 6.
 Decker, Hermann, quai des Eaux-Vives, 32.
 Demolis, Louis, Corratierie, 21.
 Darier, Georges, St-Antoine, 22.
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 2.
 Dufour, Alfred, avenue de Lancy.
 Dunant, Emile, rue Daniel-Colladon, 3.
 Dunant, Philippe, Grand-Mézel, 4.
 Goldberg, Irma, rue de la Synagogue, 35.
 Gourfein, David, Hôpital Rothschild.
 Gøgg, Gustave, boulevard des Philosophes, 17.
 Grounauer, Louis, rue de la Plaine, 5.
 Guder, Ernest, quai des Eaux-Vives, 3.

- MM. Hochreutiner, Georges, boulevard James-Fazy, 11.
 Jaunin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.
 Joukowski, Etienne, rue de Carouge.
 Julliard, Charles, avenue Marce-Monnier, 6, Champel.
 Kozlowski, Genève.
 Kummer, Ernest, Chalet Les Arolles, plateau de Champel.
 Ladame, Paul, rue de Candolle, 20.
 Lendner Alfred, chemin du Nant, Eaux-Vives.
 Liwchitz, Grégoire, Cours des Bastions, 10.
 Long, Edouard, rue Töppfer, 1.
 Lyon, Joseph, Grand-Bureau, 27.
 Mandach (de), rue St-Victor, 6.
 Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.
 Mercier, Henri, route de Frontenex, 49.
 Meumann, Crêts de Champel, 4.
 Mirimanoff, D., boulevard des Philosophes, 23.
 Nalband, Martyr, boulevard de Plainpalais, 37.
 Odier, Gabriel, rue du Rhône, 60.
 Pasmanik, Daniel, rue du Conseil-Général, 10.
 Pasmanik, D., M^{me}, rue du Conseil-Général, 10.
 Pearce, Francis, boulevard des Philosophes, 23.
 Pittard, Eugène, route de Florissant, 30.
 Platzhoff, E., Tour-de-Peilz.
 Rochat, Ernest, chemin Gourgas, 8.
 Rodrigue, Alice, cours de Rive, 12.
 Roget, F., chemin Malombré, 14, Champel.
 Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.
 Rotschy, Arnold, boulevard du Pont-d'Arve, 11.
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.
 Rüst, Charles, boulevard Karl-Vogt, 75.
 Schneegans, Auguste, rue de Carouge, 43.
 Seigneux (de), Raoul, cours des Bastions, 2.
 Steinmann, Emile, rue Dassier, 14.
 Spira, Emile, boulevard des Philosophes, 18.
 Stefanowska, Micheline, boulevard de Plainpalais, 26.
 Thomas, Emile, rue de Candolle, 18.
 Thudicum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
 Ullmann, Fritz, rue de Candolle, 15.
 Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11.
 Weizmann, Charles, rue Lombard, 4.
 Winiarski, Léon, Villa des Ormes, Acacias.
 Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
 Zbinden, Louis, rue de Lausanne, 4.

Secrétaire-Caissier de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Bureau au Bâtiment universitaire

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

- Concierges : M^{mes} Vve Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.
 Vve Ramaz, Ecole de médecine.
 Jaccard, Institut pathologique.
 MM. Gallay, Ecole de chimie.
 Chapel, Policlinique.
 Dovaz, Jean, Morgue judiciaire.

COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ETUDIANTS ETRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Ce comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les faire connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Le Comité de patronage des étudiants étrangers espère être un jour en mesure de fournir des renseignements et des directions utiles aux Genevois qui vont étudier dans des universités étrangères.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, *président*.

VON BOTHE, consul d'Allemagne, *vice-président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

Edouard REVACLIER, *secrétaire-général*.

A. HARTMANN, *secrétaire*.

- MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.
LEF WASHINGTON, Consul des Etats-Unis d'Amérique.
D^r HORNEFFER.
W. ROSIER, professeur.
C. FRANÇOIS.
Guillaume FATIO.
Alf. MARTIN, professeur à l'Université.
Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine.
H. DE CLAPARÈDE, privat-docent.
M^{me} DE SPENGLER-GAUTIER.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un Permis de Séjour.

Allemagne.....	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre.....	Passeport.
Autriche.....	Passeport.
Belgique.....	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil.....	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark.....	Acte d'origine authentique par un Consulat en Suisse.
Espagne.....	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France.....	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce.....	Passeport.
Pays-Bas.....	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie.....	Passeport.
Russie.....	Passeport.
Bulgarie.....	Passeport.
Serbie.....	Passeport.
Suède et Norvège...	Passeport.
Suisse.....	Acte d'origine.
Etats-Unis.....	Passeport.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessus ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes munis de leur livret militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 4 heures à 6 heures ; en outre, pendant l'hiver, de 8 heures à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

La *salle Naville*, ouverte à la Bibliothèque publique depuis Décembre 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et aux étudiants qui font des travaux de longue haleine.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*Ecole de Gymnastique*, la *Salle d'armes de la Société d'escrime*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.
